

tiers administrateur de contrats d'assurancevie mineurs bénéficiaires

Par vesso, le 04/10/2022 à 20:37

Bonsoir,

En vertu de quel art. du code civil est-il possible de désigner dans un testament son conjoint comme administrateur de contrats d'assurance vie ouverts aux noms de petits-enfants ? (le conjoint n'est pas la grand-mère de ces petits-enfants).

Des contrats d'assurance vie ont eté ouverts aux noms des peitits-enfants.

Ils sont bénéficiaires de contrats d'assurance-vie ouverts par leur grand-père.

Comment faire en sorte que le bénéfice de ces contrats soit versé sur les contrats ouverts aux noms des petits-enfants ?